

La rue, on Partage



<http://toulonvardeplacements-asso.fr/>

**Bulletin d'information de l'association
N°64 Décembre 2013- Février 2014**

Droits des piétons, des cyclistes, des usagers des transports en commun.



TVD agit avec vous pour les déplacements doux.

Chers adhérents de TVD, Nous vous convions à l'assemblée générale du 15 février 2014 qui fera le bilan de l'année passée active et fructueuse et lancera de nouvelles actions pour cette nouvelle année. Je cite quelques actions réalisées en 2013 : conférences sur la sécurité routière, journée d'information sur le Code de la Rue à la Seyne, participation aux sorties vélo de la masse critique et tenue de stands d'information et de marquage antiviol pour les vélos. Participation active dans le collectif tramway, en particulier c'est TVD qui a dévoilé une étude Certu-Cete commandée par TPM en 2009, qui conclut qu'il faut un tramway pour Toulon. Participation aux comités de ligne TER du CR PACA, aux réunions de concertation avec SNCF et RFF pour le développement des trains intercités. Le bureau s'est occupé de recueillir vos remarques sur les déplacements et a écrit aux autorités gestionnaires pour faire améliorer nos conditions de déplacement. Parution de 4 bulletins de liaison « La Rue on Partage ». Le jour de l'AG je ferai un bilan plus exhaustif de l'ensemble de nos activités. Ces actions ont pu se réaliser grâce à la mise à disposition de locaux par le Café Mesclun que nous remercions pour son aide depuis plusieurs années. Depuis le 1^{er} décembre, le Café Mesclun est fermé, La municipalité de Toulon n'ayant pas de maison des associations, nous sommes accueillis généreusement, pour nos réunions, dans les locaux de la Ligue de l'Enseignement ; une partie de notre matériel est stockée amicalement chez Cédric. Nous les remercions de nous donner les moyens de continuer à faire vivre notre association. Pour continuer à développer et à améliorer les actions de nos commissions (vélos, piétons, transports en commun), nous avons besoin de nouveaux membres actifs. Une nouvelle commission « pollution-environnement » s'est mise en place cette année pour suivre de plus près la qualité de l'air que nous respirons.

Nous faisons un appel pour que chacun de vous agisse en membre actif en s'impliquant dans une commission ou en faisant partie du conseil d'administration. Bonne année 2014 à tous et succès à Toulon Var Déplacements.



Le Président, M. Franceschi

Il avait été demandé aux associations intéressées d'envoyer aux opérateurs une série de questions sur des points concernant leur secteur en région PACA. On ne reprendra pas celles-ci en détail. Toutes n'ont pas reçu de réponse.

TRADUCTION DES SIGLES UTILISES

AGC Automoteur de Grande Capacité BGC (idem Bicourant ou Bimode)

AO Autorité Organisatrice CPER Contrat de Projet Etat Région

HP Heures de pointe IPCS Itinéraire Permanent de Contre Sens

2 N (rames à) 2 niveaux VU Voie unique

LE MATERIEL ROULANT (Patrick MARTHOURET, SNCF TER)

1.confort des trains (

Les bagages dans les rames TER : il est difficile de leur accorder plus de place dans les rames anciennes actuellement en service car l'espace y est contraint et il faudrait alors enlever des sièges. Cet élément de confort, pour les constructeurs, n'est qu'une option à la demande des AO.

Places pour les vélos : il y en aura moins dans les nouvelles rames, à la demande de l'AO (il est rappelé que les vélos sont interdits en HP, comme dans la plupart des pays d'Europe).

Prises de courant pour ordinateurs : les matériels qui vont passer en rénovation confort en seront pourvus à l'instar des nouvelles rames construites.

2.La rénovation confort des matériels roulants actuels, à l'image des nouvelles rames commandées, a commencé et s'échelonne sur 2 ans (premier retour février 2014).

3.Les nouveaux matériel TER (dès 2014) seront de 2 types, Regiolis d'Alst(h)om et Regio 2 N de Bombardier, bi-courant (1500V continu et 25000V alternatif) et bi-mode (électrique et diesel). Ils seront mis en service sur la ligne rouverte au trafic voyageurs Carpentras-Avignon (déc.2014) et sur la Côte d'Azur (après être testées sur Marseille-Toulon).

L'ACCES AUX TRAINS DANS LES GARES (Michel JOSSO, RFF)

Accès aux quais : -les ascenseurs aux cages transparentes récemment installés ont été vandalisés, surtout à Gardanne et à St-Marcel, et mis hors service. Ils ne sont pas remplacés faute d'entente entre les collectivités et l'opérateur. On étudie le remplacement de la cage de verre par une cage à blindage métallique (Gardanne, mars 2014) et un système de surveillance avant généralisation.

- les rampes ont l'inconvénient de nécessiter énormément de place, on se heurte alors à d'autres difficultés qui rendent leur aménagement impossible.

LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE (Michel JOSSO, RFF)

Pont-rail de La Seyne : pour les caractères techniques s'adresser au donneur d'ordre TPM !

Mise en service le 15 décembre prochain : la bretelle Avignon-centre –Avignon-TGV.

la 3^{ème} voie Cannes-Antibes avec remise à neuf des gares de Biot et de Villeneuve-Loubet.

Travaux en 2014 sur 3^{ème} voie Marseille-Aubagne : 3 interruptions totales prévues 28-29 mars, 7-8 mai et 7-11 novembre pour une mise en service fin 2014 avec davantage d'offres de circulation.

Travaux en 2014 sur Toulon-Les Arcs : interruption 8-9 novembre (passerelle du Cannet).

Travaux en 2014 sur Les Arcs-Nice : interruption 8-9 novembre 2013 puis 6-7 sept 2014 (ponts-rails).

Travaux de septembre 2014 à mai 2015 sur Toulon-Hyères : modernisation en ligne fermée (signalisation, réfection de la voie, aménagement voie déviée à La Crau).

AMELIORER LA QUALITE DE SERVICE DES TER (Sandrine GONÇALVES)

1.Les TER connaissent de nouvelles difficultés : la 1^{ère} cause de suppression de trains vient de la saturation et l'inadaptation du centre de maintenance de Marseille-Blancarde. L'exploitation des rames-blocs en est altérée et d'autre part certaines séries ne sont plus suffisamment fiables.

La régularité actuelle des TER est très faible (83% de train à l'heure), l'état de l'infrastructure est une autre cause majeure des difficultés frappant les TER (coût : .../...

.../...5 points, ce qui est énorme) : travaux en cours pénalisants, l'existence de zones sans IPCS (leur installation, non financée dans le CPER en cours, va l'être dans le prochain (2014-2020), des installations vieillissantes.

2. le plan de redressement (2014) entraînera 15-20 ans de travaux en PACA

Il concernera d'abord la maintenance du matériel roulant, par report d'opérations sur les centres d'Avignon et de Cannes dont les capacités la journée continue, et de week-end, nouvelles préparées l'arrivée des nouveaux et à Cannes.

L'amélioration des infrastructures toute intervention en cas effets des travaux, de gestion par exemple en cas de mort département, procureur, pompes l'information des voyageurs en smartphones (appli «prochains



se fera par celle des délais de d'incident, d'anticipation des des événements ou des crises, d'homme sur la voie (prévenir funèbres, etc..), sans oublier gare d'origine et par départs»).

AUTRES POINTS TRAITES

Mise en service le 15 décembre 2013 de la «virgule» Avignon-Centre/Avignon-TGV (arrivée en cul de sac), comme 1^{ère} phase de la liaison Carpentras-Sorgues (Avignon-C) rouverte au trafic voyageurs (2014). Il y aura 71 circulations/jr dont 53 ne feront que la navette entre les 2 gares d'Avignon au cadencement d'une rame 1/4 d'h. pour un trajet de 5' avec le matériel automoteur actuel (AGC, BGC). Délai de correspondance de 10' calé sur les horaires des TGV de et pour Paris mais pas forcément pour desservir au mieux ceux qui de Marseille (ou de Lyon) auront une autre destination.

Travaux sur les lignes des Alpes Maritimes

Nice-Vintimille : mise à VU du tunnel de Monaco pour travaux dans la journée (30 sept 2013-31 mars 2014 puis 30 sept 2014-31 mars 2015).

Nice-Breil fermée 2 semaines à Pâques 2014.

Coni-Vintimille : on roule à 40 km/h sur le parcours français. Discussions en cours avec l'Etat italien pour trouver les financements.

Cannes-Grasse coupure de 15 semaines de l'été 2014

CONCLUSION

Des choses mais il faudra encore beaucoup de patience et pendant longtemps

Michel VANDENBROUCKE

Réactions de membres du CATVD par rapport au CR de la réunion du 15 novembre fait par la SNCF :

Extrait:« Vélo dans les trains : en période de pointe, les vélos sont interdits dans les trains car cela

occasionne une gêne très importante pour les voyageurs et prend beaucoup de place. Si la

SNCF accompagne le développement des modes doux, elle est vigilante sur les conditions

de voyage et de confort des usagers. »

.../...Ces propos sont totalement rétrogrades.

La SNCF doit être au service de tous ses voyageurs, y compris de ses voyageurs à vélo, à moins que ceux-ci ne soient pas considérés de façon égale aux autres voyageurs! dont certains avec des bagages très encombrants ou en fauteuil roulant.

La SNCF accompagne les modes doux, et doit équiper correctement ses wagons en places réservées pour les vélos que ce soit dans les TER ou dans les LGV. A ce titre, comme tous les organismes de service public, elle doit appliquer les recommandations ou obligations en terme de déplacements propres. Et cela tout au long de l'année. Ne pas prendre son vélo aux heures de pointe signifient que tous ceux qui vont au travail à vélo et train sont lésés. Ce sont aussi des voyageurs qui ont droit au confort.

Elle oublie aussi ses touristes l'été qui aiment visiter, à vélo, le pays de la petite reine...

.../... 3

La SNCF devrait faire des stages dans le Nord de l'Europe pour apprendre comment sont organisés les gares avec des parkings vélos sécurisés et couverts, les accès au train sur des quais à niveau, des wagons complets prévus en sièges cyclistes et emplacement vélos...

Vincente

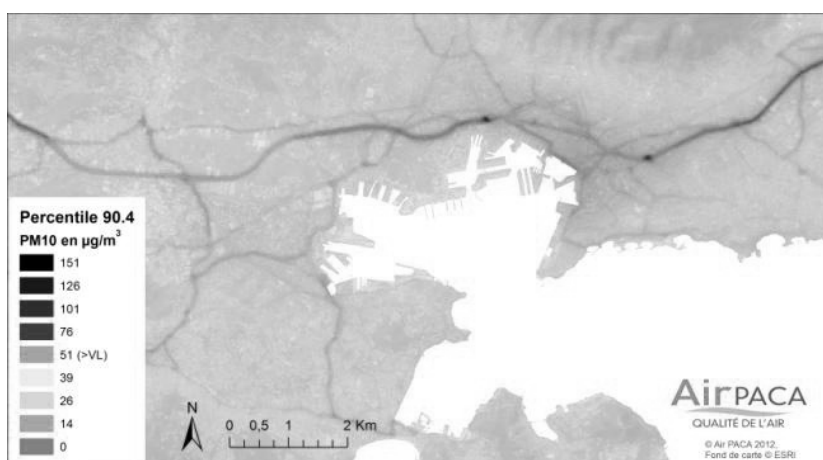
" - les rampes (à vélo) ont l'inconvénient de nécessiter énormément de place, on se heurte alors à d'autres difficultés qui rendent leur aménagement impossible " : archi faux puisque ces goulottes sont situées sous la rampe à main et sont de faible emprise !

JJ HP.



Exemple de goulotte pour vélo (ici modèle alu) rajoutée sur un escalier ancien : sous la rampe, ça ne gêne même pas les piétons.

L'air dans l'aire toulonnaise...



Concentration annuelle de la pollution aux particules Fines (PM10) sur l'aire toulonnaise en 2011

Nous voyons sur cette cartographie que des taux de pollutions supérieurs aux normes sont relevés le long de tous les grands axes routiers. La pollution aux oxydes d'azote (NOx) suit les mêmes trajets. Pour rappel en 2012, station Foch, 73 jours de dépassement de la norme PM10 et station Chalucet 30 jours.

Deux « points noirs » apparaissent sur ces tracés au niveau des têtes du tunnel routier. La ventilation du tunnel se fait naturellement, les polluants sont canalisés par les flux de voitures et se concentrent à ces niveaux. Les extracteurs ne sont utilisés que pour désenfumer le tunnel en cas d'embouteillage par exemple et ne sont pas équipés de filtres.

Les populations habitant dans cet environnement sont donc soumises en permanence aux polluants. Qu'advient-il lors de l'ouverture du 2^e tube ? Alors qu'il est prévisible que le trafic sera plus important et donc la population davantage exposée en ces lieux.

Air paca prévoit de faire des campagnes de mesures temporaires, nous demanderons que ces deux lieux soient prioritaires.

Vincente

GRAVAGE OU GRAVURE...de VELOS?

Bof, le premier terme est un néologisme, couramment utilisé mais que votre ordinateur risque de souligner de rouge, Le second est rarement utilisé en dehors d'un contexte artistique... Si vous hésitez, choisissez le mot marquage: l'essentiel, c'est bien de faire marquer votre vélo contre le vol.

La bicyclette, en effet, occupe une place de tête dans le peloton des objets volés. Chaque année, pas moins de 400 000 vélos sont dérobés en France. Soit plus de 1 000 par jour ! Le phénomène touche au total 6 % des cyclistes, avec des conséquences directes sur la pratique : 22 % des victimes renoncent à remonter en selle et abandonnent tout bonnement un mode de déplacement urbain qui a pourtant retrouvé des adeptes, à la faveur de préoccupations environnementales ou pour d'autres raisons... économiques par exemple.

« Acheter pas trop cher ? »

Il est vrai que beaucoup de gens aimeraient posséder un beau vélo, comme on a une belle voiture, mais par crainte du vol, ils préfèrent acheter pas trop cher », observe Thierry Amiot, de Dijon Cycles. Pour un vélo utilitaire, l'enveloppe moyenne varie entre 200 et 300 euros. Après un vol, le cycliste se rabat quelquefois sur une occasion, mais cela ne met pas forcément à l'abri : d'après l'enquête nationale révélée ces jours derniers, 35 % des vélos volés ont plus de cinq ans !

Que faire ?

Outre l'achat d'un bon, voire deux, antivols en forme de U, et le fait d'arrimer votre vélo à un point fixe même et surtout dans les caves qui sont trop régulièrement visitées par les prédateurs... La solution résiderait en partie dans **le marquage**. « Le taux de restitution des vélos volés marqués est de **35 % contre 2 %** pour les vélos non marqués », déclare Jean Chaumien, président du Comité d'action deux-roues du Bas-Rhin (CADR 67). A. M. © 2006.

TVD a donc acquis une machine à graver et organise des opérations ...marquage en diverses occasions, trois ce trimestre : la dernière c'était pour le téléthon... la précédente, était programmée en partenariat avec le vélociste valettois Yannick Gaudin et un club cycliste, valettois également. Merci aux graveurs et assistants qui y consacrent une partie de leur week end et qui envisagent d'en consacrer d'autres toujours avec Yannick, adhérent de TVD et qui soutient également avec sa femme la masse critique pour l'essor du vélo à Toulon et sur TPM de leur présence et de leurs bons conseils.

Patrice

Pour plus d'infos <http://velobuc.free.fr/bicycode.html>



Sept idées reçues sur la pollution aux particules fines

Francetv info démêle le vrai du faux à propos de sur cette pollution atmosphérique omniprésente, qui provoque et aggrave l'asthme, les bronchopathies ou les pharyngites.

1 Il y a de plus en plus de particules fines dans l'air

FAUX. Si l'on peut avoir l'impression que notre air est de moins en moins respirable, en France métropolitaine, l'évolution des émissions dans l'air est plutôt encourageante. Entre 1990 et 2011, elles ont presque toutes baissé.

Notamment les particules fines, dont la présence a été réduite de 58%, selon des chiffres fournis à francetv info par le Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (Citepa), mis à jour en avril.

2 C'est pire quand il fait chaud

VRAI ET FAUX. La météo influence la pollution, mais pas forcément comme on le croit. L'hiver, les différences de température entre la nuit et le jour provoquent une accumulation d'air froid au niveau du sol, ce qui *"freine la dispersion verticale de l'air et des polluants et favorise leur accumulation"*, explique l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). D'où un pic de pollution. L'hiver est aussi la période où l'on augmente le chauffage, principal responsable de l'émission de particules fines.

Pour des raisons différentes, l'été est lui aussi propice à cette pollution. L'absence de vent, qui disperse les polluants, et les départs en vacances, où le trafic routier est plus intense, favorise aussi les pics d'émissions de particules fines, indique Atlantico.

3 L'air est bien meilleur à la campagne

FAUX. Prendre un grand bol d'air frais à la campagne fait plus envie que humer celui de Marseille. Mais les particules fines ne s'arrêtent pas au périphérique des grandes villes. Pour en avoir le cœur net, l'Ademe (PDF) a mesuré la pollution, entre mars 2010 et février 2011, dans neuf communes rurales de moins de 7 000 habitants, sans industries polluantes ni grands axes routiers. Elle a ensuite comparé les résultats avec ceux d'un site urbain proche. Conclusion : la situation est *"hétérogène"* et le niveau moyen de particules observé en zone rurale *"peut être similaire à celui mesuré sur un centre urbain"*. Agnès Hulin, ingénieure d'études à Atmo Poitou-Charentes, qui a collaboré à l'étude, explique : *"La pollution aux particules est un phénomène de grande ampleur, amplifié par les sources locales, comme le chauffage au bois en zone rurale, ou le trafic en zone urbaine."*

Car la combustion du bois est l'une des principales responsables de l'émission de particules fines. Or, la France est le premier pays consommateur de bois en tant que combustible en Europe, essentiellement grâce au chauffage domestique, surtout dans les régions forestières. Pas surprenant, car les particuliers peuvent bénéficier d'un crédit d'impôts "développement durable", s'ils équiperont par exemple leur logement d'un appareil de chauffage au bois.

4 La route tue plus que les particules fines

FAUX. Alcool, vitesse, drogue, fatigue... En 2012, 3 645 personnes ont été tuées sur les routes de l'Hexagone. La pollution atmosphérique, et particulièrement les particules fines, provoque et aggrave des pathologies respiratoires. Et selon un rapport du programme Clean Air for Europe, mené par la Commission européenne et publié en 2005, les particules fines réduisent l'espérance de vie et sont responsables de 42 000 morts "prématurées" chaque année en France – près de 8% des décès annuels. La pollution atmosphérique est même depuis peu reconnue comme *"une des premières causes environnementales de décès par cancer"* par le Centre international de recherche sur le cancer, écrit l'OMS dans un communiqué publié en octobre (PDF). D'après les chiffres de l'agence, *"en 2010, 223 000 décès par cancer du poumon dans le monde entier étaient imputables à la pollution de l'air"* 6

5 Piétons et cyclistes sont plus exposés que les automobilistes

FAUX. Une croyance largement répandue, mais démentie par une étude (PDF) menée fin 2012 par le laboratoire d'hygiène de la Ville de Paris à la demande de la société d'entretien automobile Midas. Le constat est sans appel : *"Un automobiliste dans sa voiture est (...) trois fois plus exposé aux particules que dans son logement ou dans la rue."* Car il est *"le plus exposé aux polluants atmosphériques gazeux rejetés par les échappements des véhicules automobiles"* autour de lui.

Si vous êtes contraint de prendre le volant, limitez les dégâts en évitant d'ouvrir les fenêtres dans un parking ou un tunnel, surtout lors d'un pic de pollution. Les cyclistes, qui partagent la chaussée avec les automobilistes et pratiquent un exercice physique, sont plus exposés que les piétons, relève l'Adame. Et inutile de porter un masque ou un foulard : ils ne vous protègent pas de la pollution.

6 Il ne faut pas aérer son logement lors d'un pic de pollution

FAUX. Au contraire. Le Haut conseil de la santé publique (PDF) recommande *"de ne pas modifier les pratiques habituelles d'aération et de ventilation"* même en cas de pic de pollution. Les particules fines s'insinuent en effet via les conduits de ventilation, mais le tabagisme est aussi une source d'émission.

Selon une brochure (PDF) réalisée par le ministère de la Santé, *"on peut ainsi observer, pour certains polluants, une concentration jusqu'à 15 fois plus importante à l'intérieur qu'à l'extérieur"*.

Particulièrement l'hiver, lorsqu'on ouvre moins les fenêtres. Aérez donc votre logement au moins dix minutes par jour, de préférence tôt le matin ou en soirée, et évitez de fumer chez vous. (...et le petit dernier au prochain numéro).

D'après **Nora Bouazzouni** in « car free »

Convocation à L'Assemblée Générale 2014

**Les adhérents de TVD sont conviés à l'Assemblée Générale,
le samedi 15 février 2014 de 8h45 à 12h30
au Foyer de la Jeunesse, Place d'Armes, 83000 TOULON**

Ordre du jour

8h45 : Accueil avec café, thé...

9h : ouverture **AG**: Approbation des comptes rendus de l'AG 2013
Rapport moral, rapport d'activité, rapport financier et votes.

9h35 : Rapport des commissions (8 mn. par commission):
'**Transports en commun**', '**Piétons**', '**Vélos**', '**Trains**', '**Environnement**'
Questions.

10h20 : Election du Conseil d'Administration et projets d'activités 2014.

Le tiers sortant élu en 2011 est composé de **Jean Jacques Haure Placé, Marc Braendlin, Jean-Paul Klein, Pierre Jouffret**

10h30 : Pause

10h45 : La parole aux associations (collectif tram, masse critique, FOL,)

11h15 « Le Code de la rue ».

Présentation d'un diaporama, suivi de questions réponses.

Questionnaire aux candidats des élections municipales sur les déplacements doux.

**à 12h30 Possibilité de prendre un repas convivial dans un restaurant près du foyer de la Jeunesse.
Pour réserver des tables nous signaler par mail ou courrier si vous souhaitez y participer.**

Nous comptons sur votre présence à cette AG. Si vous ne pouvez pas venir, faites vous représenter
Pour encore mieux prendre en compte attentes, remarques et suggestions de tous, nous vous invitons à nous faire vos remarques sur une feuille libre.

Votre adhésion est importante pour la représentativité de notre association.

Merci.

Le conseil d'administration

Pouvoir

à remettre à un membre de l'association ou à envoyer à l'adresse de TVD ci-dessus

Je soussigné, (NOM, Prénom)

A jour de ma cotisation, donne pouvoir à : (NOM, Prénom)

.....,

pour me représenter à l'Assemblée Générale de TVD du 15 février 2014

Signature :

A découper

Candidature au Conseil d'Administration

de l'association, à envoyer à l'adresse de TVD ci-dessus

Je soussigné, (NOM, Prénom, adresse, code postal, ville)

.....

.....,

propose ma candidature au Conseil d'Administration de l'association Toulon Var Déplacements lors de l'Assemblée Générale du 15 février 2014.

Le 2014signature :

A découper

Toulon Var Déplacements

24 rue Paul Lendrin, BP 5161, 83093 Toulon

Courriel : contact@toulonvardeplacements-asso.fr ---- Tel : 06 18 16 31 27 ---

Site :

<http://toulonvardeplacements-asso.fr/>

Bulletin d'ADHESION 2014

NOM Prénom

Adresse.....

Code Postal..... Ville

Email :

☐ Adhésion 2013 à Toulon Var Déplacements : 15 € ☐ Etudiant, faible revenu 7 €

Association <50 membres : 15 € / association >50 membres : 30 €

L'adhésion comporte l'envoi de « La rue on partage », bulletin de l'association (4 numéros)

Je souhaite recevoir le **bulletin sous forme électronique** oui ☐ non ☐

☐ abonnement seul au bulletin, envoyer 5 €.

Chèque à l'ordre de Toulon Var Déplacements, à envoyer au siège de l'association ou directement à la trésorière :

Pauline Cooper, TVD, 94 Ae Hugues Cléry, 83500 La Seyne s/mer

Merci de penser à renouveler votre adhésion